

DÉCLARATION

du Conseil-exécutif du canton de Berne
au Grand Conseil

Session extraordinaire du Grand Conseil des 14 et 15 juin 2011

« Politique énergétique »

1. Introduction

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Les terribles événements survenus à la centrale nucléaire de Fukushima ont changé durablement la politique énergétique. Exactement 25 ans après Tchernobyl et seulement quelques semaines après la votation sur l'avis que devait rendre le canton à la Confédération sur Mühleberg II, la catastrophe de Fukushima nous a rappelé les dangers et les risques liés à la technologie nucléaire. Même un pays fortement industrialisé n'est pas à l'abri d'un accident majeur et l'être humain ne peut être entièrement maître de la situation. Et bien que les nouvelles dramatiques en provenance du Japon aient depuis longtemps laissé place à des événements plus récents, la crise de Fukushima est loin d'être réglée. Cent mille personnes sont toujours évacuées et ne pourront peut-être jamais rentrer chez elles. Des centaines d'ouvriers luttent encore au péril de leur vie pour éviter que les choses ne s'aggravent. De grandes quantités d'éléments radioactifs se sont répandues dans le sol et l'océan et la région restera sans doute inhabitable pendant de très longues années encore.

Fukushima a radicalement changé la donne. Le Conseil fédéral a pris la décision historique de sortir du nucléaire et le Conseil national lui a emboîté le pas. La Confédération, comme le Conseil-exécutif, mise sur les énergies renouvelables et sur l'efficacité énergétique. Ce dernier partage l'avis du Conseil fédéral et du Conseil national : l'abandon du nucléaire est possible sur le plan technique et politique, sans compter l'opportunité qu'il représente sur le plan économique.

Le Conseil-exécutif salue l'organisation de cette session extraordinaire. Il est en effet juste de ne pas se contenter de traiter les affaires courantes.

Pas moins de 46 interventions en rapport avec la présente session ont été déposées. Elles contiennent notamment différentes requêtes en rapport avec la sortie du nucléaire et des idées pour économiser l'énergie et promouvoir l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Elles posent également différentes questions sur la sûreté de la centrale de Mühleberg et formulent des demandes concernant la stratégie de FMB.

Ces interventions ont certes donné beaucoup de travail au Conseil-exécutif et à l'administration, mais elles nous ont été d'une aide précieuse dans notre réflexion.

Voici les principaux points qui seront abordés dans la présente déclaration :

- La position du Conseil-exécutif par rapport au nucléaire
- La prise de position de ce dernier par rapport à la nouvelle politique énergétique de la Confédération

- La stratégie et la politique énergétiques du Conseil-exécutif

2. Position du Conseil-exécutif concernant le nucléaire

Les événements de Fukushima ont conforté le Conseil-exécutif dans sa politique énergétique. La position de ce dernier concernant le nucléaire se résume comme suit :

- Le Conseil-exécutif soutient la décision du Conseil fédéral d'abandonner l'énergie nucléaire en Suisse, progressivement et de manière structurée.
- Les centrales nucléaires seront mises hors service à la fin de leur durée d'exploitation. L'évaluation de la sûreté des installations relève de la compétence de l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN). Les politiques sont donc tributaires des connaissances des spécialistes et doivent pouvoir s'y fier.
- Il s'agit de renoncer à remplacer les centrales nucléaires actuellement en exploitation et à en construire de nouvelles.
- Une sortie structurée du nucléaire présuppose une politique énergétique qui mise en premier lieu sur la promotion des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Le potentiel technique étant incontesté et le potentiel économique important, il faut faire en sorte de les exploiter davantage. Et cela réclame une volonté politique et de bonnes conditions générales mais aussi l'implication des Bernois et des Bernoises.

Cette position de principe du Conseil-exécutif vaut également pour la centrale nucléaire de Mühleberg qui fera l'objet d'un programme de mise à l'arrêt :

- Le Conseil-exécutif a demandé à FMB de revoir sa stratégie d'entreprise, qui, selon lui, doit mettre l'accent sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. FMB a laissé entendre qu'elle lui communiquerait les premiers résultats d'ici à la fin de l'année au plus tard.
- En sa qualité d'autorité politique, le Conseil-exécutif n'a aucune possibilité d'arrêter immédiatement la centrale nucléaire de Mühleberg. La question de savoir combien de temps encore la centrale peut être exploitée est du ressort exclusif de l'autorité compétente de la Confédération, c'est-à-dire de l'IFSN.
- En tant que représentant de l'actionnaire majoritaire de FMB, le Conseil-exécutif n'a pas davantage la possibilité de fermer immédiatement la centrale nucléaire de Mühleberg. Cette décision exigerait une modification des statuts que deux tiers des actionnaires devraient approuver. Le Conseil-exécutif est aussi parfaitement conscient qu'il ne pourrait prendre seul cette décision politique. Pour lui, il va de soi que le Grand Conseil et, le cas échéant, l'ensemble de la population devrait avoir son mot à dire.
- En résumé, le Conseil-exécutif est d'avis qu'il est problématique pour FMB d'arrêter la centrale nucléaire de Mühleberg sans que l'IFSN ne l'ordonne pour des raisons de sûreté et avant qu'une nouvelle stratégie ne soit mise au point. Cette mesure affaiblirait la position de FMB sur le marché suisse de l'électricité. Mais il faut aussi souligner qu'un éventuel accident majeur durant l'exploitation de la centrale représente aussi un risque économique dont il est impossible d'évaluer l'ampleur.

Le Conseil-exécutif est conscient de sa responsabilité en tant que représentant de l'actionnaire majoritaire de FMB et agit donc avec toute la prudence requise. Il est cependant convaincu

que FMB doit abandonner l'énergie nucléaire de manière structurée. Car pour le Conseil-exécutif, cette réorientation stratégique n'est pas seulement synonyme de chance et de potentiel de développement pour FMB. Il est aussi persuadé que, au vu de la nouvelle politique énergétique de la Confédération, ce ne serait pas un bon choix sur le plan économique pour l'entreprise de ne pas revoir sa politique d'un œil critique et de ne pas l'adapter en conséquence.

3. Décision de principe du Conseil fédéral concernant la sortie du nucléaire

Le 25 mai 2011, le Conseil fédéral a décidé que la Suisse allait sortir du nucléaire. Le Conseil national a nettement confirmé cette décision le 7 juin. Le programme d'abandon de la Confédération correspond très largement à la politique énergétique du Conseil-exécutif.

Le Conseil-exécutif salue les décisions prises par le Conseil fédéral et soutient l'orientation pour laquelle elle a opté.

Tout comme le Conseil-exécutif, le Conseil fédéral entend abandonner progressivement l'énergie nucléaire. Il est d'avis que les centrales doivent rester en service tant que la sécurité de leur exploitation est garantie par l'IFSN, mais qu'il ne faut pas en construire de nouvelles. En redéfinissant les perspectives énergétiques, il a montré que la sortie du nucléaire était techniquement réalisable et financièrement possible. Le Conseil fédéral estime lui aussi que l'avenir appartient aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique. Pour favoriser cette avancée, il mise sur une nouvelle stratégie énergétique 2050 dont les mesures – si tant est qu'elles soient prévisibles à l'heure actuelle – recoupent largement la politique énergétique cantonale. Toute une série de mesures sont déjà intégrées dans la nouvelle loi sur l'énergie et même celles qui ont été abandonnées du fait du projet populaire ne manqueront probablement pas de refaire surface prochainement et d'être débattues au niveau fédéral, la Confédération chargeant les cantons, le cas échéant, de les réaliser.

Le Conseil-exécutif partage l'avis du Conseil fédéral selon lequel la sortie du nucléaire et la nouvelle politique énergétique de la Confédération présentent des avantages en termes d'économie publique. Ce choix réduira notre dépendance vis-à-vis de l'étranger par rapport aux énergies fossiles. Il permettra de faire l'économie des importantes sommes d'argent dépensées actuellement pour acheter de l'électricité à l'étranger. Enfin, la nouvelle politique énergétique créera des emplois, favorisera la croissance et offrira de nouvelles chances d'exportation aux entreprises innovantes actives dans les technologies propres. Il faut savoir que celles-ci sont déjà bien présentes dans notre canton et que plusieurs d'entre elles ont déjà réussi à percer sur le marché international.

4. La politique énergétique du Conseil-exécutif

En 2006 déjà, dans sa stratégie énergétique, le Conseil-exécutif avait expliqué comment le canton de Berne pouvait abandonner le nucléaire. Il y formule des objectifs clairs et indique les modalités d'un programme de sortie. Ce dernier comprend notamment la promotion systématique des énergies renouvelables et l'augmentation de l'efficacité énergétique. La nouvelle loi sur l'énergie constitue la première étape de la mise en œuvre de cette stratégie. Le Conseil-exécutif préparera et vous soumettra les autres mesures à prendre, le cas échéant, dans cette même optique.

Le gouvernement cantonal est d'avis que la sortie du nucléaire implique obligatoirement une baisse massive de la consommation d'électricité et d'énergie en général ainsi qu'un recours accru aux énergies renouvelables. Dans les limites de ses compétences, il est prêt à définir des objectifs concrets et à les mettre systématiquement en œuvre. Il entend donc réaliser, après en avoir examiné la faisabilité, diverses mesures et propositions formulées dans les

interventions, par exemple le remplacement progressif de l'éclairage routier actuel par des lampes LED peu gourmandes en énergie ou l'introduction d'une taxe frappant l'électricité d'origine nucléaire et destinée à promouvoir l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

Pour mettre en œuvre la politique énergétique cantonale, le Conseil-exécutif a toutefois également besoin du soutien de la population, du Grand Conseil et de la Confédération. En déposant une initiative cantonale visant un changement de cap en matière d'énergie, c'est vis-à-vis du Conseil fédéral que le canton de Berne s'engage en faveur d'une sortie du nucléaire et d'une politique énergétique durable.

5. Conclusions

Le Conseil-exécutif demande à tous les partis ainsi qu'à tous les députés et à toutes les députées d'œuvrer ensemble à la politique énergétique de demain. Pour cela, il faut être prêt à aller à la rencontre de l'autre et à faire des concessions par delà les divergences d'opinion. Le Conseil-exécutif vous y invite. Il prie le Grand Conseil de saisir cette occasion dans l'intérêt de notre canton ; dans l'intérêt d'une politique énergétique porteuse d'avenir ; dans l'intérêt des générations futures.

Berne, le 12 juin 2011